

1.8 La résidence des retraités

1.8.1 La répartition des retraités du régime général en France et à l'étranger.

93 % des retraités du régime général résident en France et près de 1,1 million de retraités (7 %) résident à l'étranger

Plus de 13,7 millions de retraités du régime général résident en France métropolitaine, et un peu moins de 253 000 sur le territoire des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) soit près de 14 millions de retraités résidant en France (cf. fiche 1.1.2 pour une analyse de leur poids dans la population française). Environ 5 600 retraités résident outre-mer dans d'autres territoires que ceux des CGSS (Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna et en Polynésie française). Dans ces autres territoires français, les retraités dénombrés ici sont ceux qui relèvent du régime général mais également de la même législation retraite qu'en métropole ou en CGSS. Ils sont peu nombreux, représentant une part négligeable de l'ensemble des retraités dans ces territoires.

En 2022, le nombre de retraités résidant en France a augmenté de 1,3 %.

Enfin, près de 1,1 million de retraités du régime général résident à l'étranger. En 2022, le nombre de retraités résidant à l'étranger a baissé de 1,3 %.

Répartition des retraités par lieu de résidence au 31 décembre 2022

		Lieu de résidence						Ensemble des retraités
		Métropole	CGSS	Total France	Autres territoires français	Étranger	Non ventilables	
Droit direct servi seul	Effectif	11 382 163	213 255	11 595 418	5 154	663 100	121	12 263 793
	Répartition	92,8%	1,7%	94,6%	0,0%	5,4%	0,0%	100,0%
Droit direct servi avec un droit dérivé	Effectif	2 005 017	28 025	2 033 042	292	58 648	2	2 091 984
	Répartition	95,8%	1,3%	97,2%	0,0%	2,8%	0,0%	100,0%
Droit dérivé servi seul	Effectif	315 763	11 555	327 318	215	365 847	14	693 394
	Répartition	45,5%	1,7%	47,2%	0,0%	52,8%	0,0%	100,0%
Ensemble	Effectif	13 702 943	252 835	13 955 778	5 661	1 087 595	137	15 049 171
	Répartition	91,1%	1,7%	92,7%	0,0%	7,2%	0,0%	100,0%
	Évolution 2022-2023	1,3%	3,1%	1,3%	0,7%	-1,3%	-1,4%	1,1%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond ici à la métropole et aux territoires des CGSS.

Parmi les retraités bénéficiaires d'un droit direct, près de 13,6 millions de retraités résident en France soit 95 % (95 % pour les bénéficiaires d'un droit direct servi seul et 97 % pour les retraités également bénéficiaires d'un droit dérivé), 93,3% résident en métropole et 1,7 % dans les territoires des CGSS.

À l'inverse, la majorité des bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul réside à l'étranger (52,8 %). Les autres résident en métropole (45,5 %) ou dans les territoires des CGSS (1,7 %).

1.8.2 La répartition géographique des retraités du régime général

1.8.2.1 Les retraités résidant en France

L'Île-de-France regroupe 13% des retraités du régime général

Parmi les retraités du régime général, 14 millions de retraités se répartissent sur les territoires géographiques des caisses du régime général, à savoir les seize Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) de métropole ou les quatre Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) des DOM¹¹.

Les retraités du régime général sont plus nombreux à résider dans les régions françaises les plus peuplées, comme l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Sud-Est ou encore les Hauts-de-France.

Répartition des retraités au 31 décembre 2022 par région de résidence ou de paiement (périmètre Carsat ou CGSS)

Régions (périmètre Carsat et CGSS)	Retraités résidents	%	Retraités percevant une pension de la Carsat ou CGSS	%
Aquitaine	797 073	5,3%	766 457	5,1%
Auvergne	337 953	2,2%	355 287	2,4%
Bourgogne-Franche-Comté	673 207	4,5%	696 571	4,6%
Hauts-de-France	1 187 329	7,9%	1 304 398	8,7%
Centre-Ouest	638 863	4,2%	592 559	3,9%
Rhône-Alpes	1 362 325	9,1%	1 481 183	9,8%
Sud-Est	1 234 364	8,2%	1 255 023	8,3%
Languedoc-Roussillon	655 916	4,4%	587 965	3,9%
Nord-Est	573 606	3,8%	609 458	4,0%
Pays de la Loire	864 751	5,7%	813 757	5,4%
Centre - Val de Loire	606 037	4,0%	615 409	4,1%
Île-de-France	1 952 324	13,0%	2 836 040	18,8%
Bretagne	779 017	5,2%	707 448	4,7%
Normandie	768 222	5,1%	775 045	5,2%
Alsace-Moselle	616 269	4,1%	752 649	5,0%
Midi-Pyrénées	655 687	4,4%	650 664	4,3%
Total métropole	13 702 943	91,1%	14 799 913	98,3%
Guadeloupe	69 978	0,5%	67 322	0,4%
Guyane	12 541	0,1%	66 666	0,4%
Martinique	68 324	0,5%	13 710	0,1%
La Réunion	101 992	0,7%	101 560	0,7%
Total CGSS	252 835	1,7%	249 258	1,7%
Total France	13 955 778	92,7%	15 049 171	100,0%
Autres territoires français et non ventilables	5 798	0,0%		
Étranger	1 087 595	7,2%		
Ensemble des retraités	15 049 171	100,0%	15 049 171	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

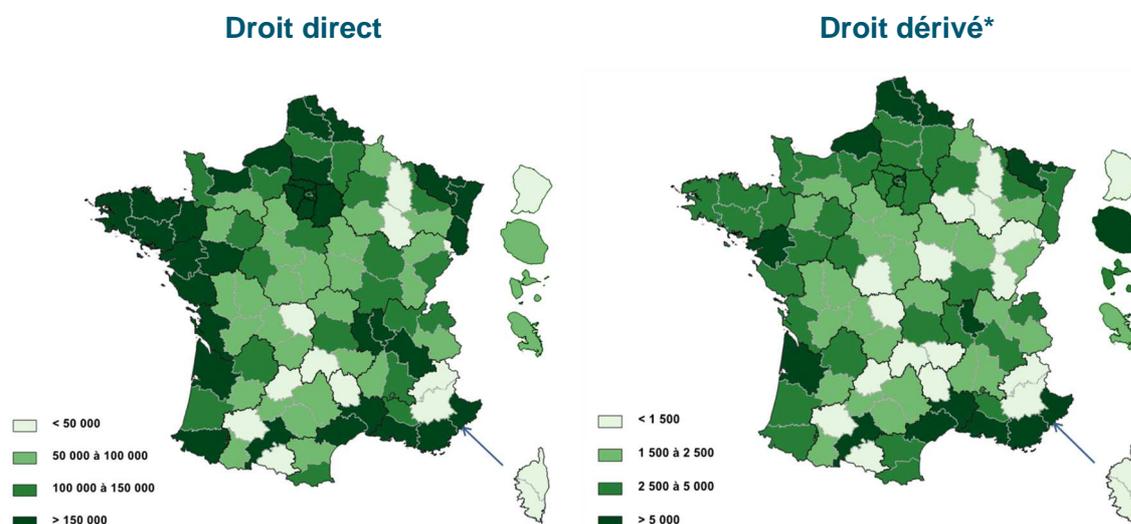
Note : la résidence en France correspond ici à la métropole et aux territoires des CGSS.

¹¹ Les droits servis à Mayotte étant différents, ils sont gérés par la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte dans des outils de gestion spécifiques et ne sont donc pas inclus dans le SNSP utilisé dans cet ouvrage.

La région de résidence d'un retraité n'est pas toujours celle de la caisse qui lui a attribué et verse sa pension. En règle générale, la caisse de liquidation est déterminée par la résidence du retraité lorsqu'il a demandé son premier droit, mais certains ont déménagé depuis. C'est le cas de nombreux retraités franciliens, qui ont quitté l'Île-de-France après être partis à la retraite. Ainsi, la Cnav en Île-de-France sert une pension à 2,8 millions de retraités alors qu'ils sont moins de 2 millions à y résider. À l'inverse, les retraités résidant en Aquitaine ou dans le Sud-Est sont plus nombreux que ceux qui perçoivent des pensions des Carsat correspondantes. Ces régions sont en effet des destinations fréquentes pour les retraités qui déménagent après leur départ à la retraite.

Sur les 15 millions de retraités, 1,1 million résident à l'étranger ce qui explique qu'il y ait moins de retraités du régime général résidant en France que de retraités percevant une pension d'une Carsat ou d'une CGSS, et contribue à expliquer pourquoi certaines régions comptent plus de retraités payés que de résidents.

Répartition des retraités par département de résidence au 31 décembre 2022



**droit dérivé servi seul*

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

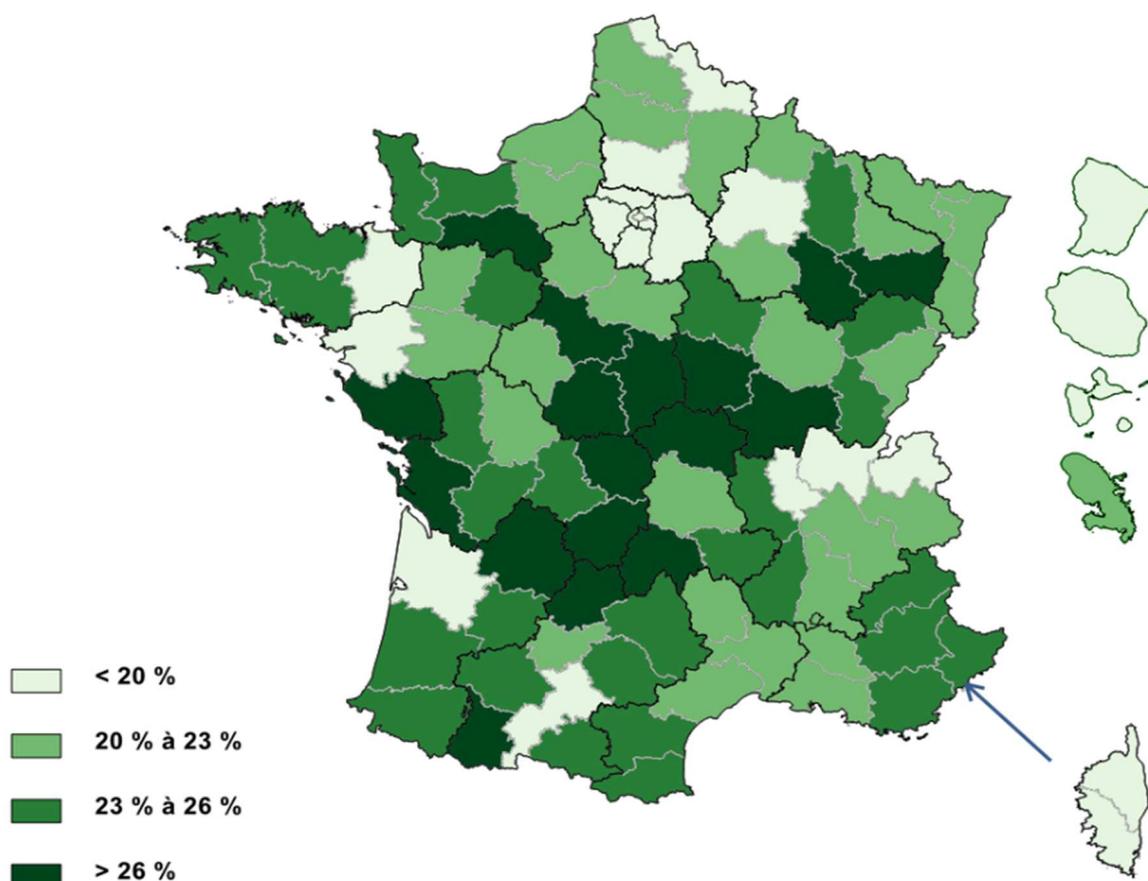
Les départements où résident une grande part des retraités de droit direct sont les départements de l'Île-de-France, du Rhône, du Nord, de la côte ouest de la France, de la région Alsace-Moselle ainsi que le sud méditerranéen.

Les retraités de droit dérivé sont plus nombreux dans les départements du sud méditerranéen, du nord de la France, de la Gironde, du Rhône, de la Seine-Maritime, de la Moselle ainsi qu'à La Réunion.

Les retraités du régime général représentent jusqu'à 30 % des habitants de certains départements

Le département comportant la plus grande proportion de retraités du régime général parmi ses habitants est la Nièvre (30 %). D'autres départements ont également une proportion importante de retraités parmi leur population totale : l'Allier, la Charente-Maritime, l'Indre et la Creuse (28 %) mais aussi la Dordogne, le Lot, les Vosges, la Vendée, l'Orne, le Cher et la Saône-et-Loire. Il s'agit souvent de départements comptant une population relativement âgée, dont beaucoup sont situés sur la diagonale de faible densité qui traverse la France du Sud-Ouest au Nord-Est.

Part des retraités du régime général sur la population totale résidente par département au 31 décembre 2022



Source : SNSP-TSTI et Insee – Estimations de populations (résultats provisoires arrêtés fin 2022).

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant en France.

Note : seule la métropole et les territoires des CGSS sont représentés.

À l'inverse, les DROM, départements à la population plus jeune, comptent de faibles proportions de retraités. Seuls 4% des Martiniquais sont retraités du régime général et 12% des Réunionnais.

En métropole c'est en région parisienne que la proportion des retraités est la moins importante, avec des parts dans la population comprise entre 13 % et 16 % en Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne, Hauts-de-Seine et Paris. En dehors de la région parisienne, le département concentrant la plus faible part de retraités parmi sa population est la Haute-Garonne (16 %).

Statistiques et études complémentaires

- **Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle ? L'enquête Amare (Ancrage et Mobilité résidentielle À la REtraite)**
R. Gallou, S. Aouici, C. Lefrançois et C. Bonvalet – Les cahiers de la Cnav n°13 – 2019
- **Résidence et mobilité des retraités du régime général**
Albert, A. Missoty – Les cahiers de la Cnav n°8 – 2015
- **Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2022**
M. Ménard – Cnav-DSPR - Étude n°2023-028

1.8.2.2 Les retraités résidant à l'étranger

55 % des retraités résidant à l'étranger sont des femmes. 61 % de ces retraités bénéficient d'un droit direct servi seul, 5,4 % d'un droit direct servi avec un droit dérivé et 33,6 % d'un droit dérivé servi seul

Parmi les 1,1 millions de retraités résidant à l'étranger au 31 décembre 2022, 598 426 sont des femmes (55 %) et 489 169 des hommes.

La part des résidents à l'étranger bénéficiaires d'un droit direct est de 66 % et parmi eux la part des hommes est plus importante : 72,3 % des bénéficiaires d'un droit direct servi seul sont des hommes (479 289). Les femmes sont sur-représentées au niveau des droits dérivés (elles représentent 99,5 % des droits dérivés servis seuls et 86,6 % des droits directs servis avec un droit dérivé).

Retraités résidant à l'étranger selon le type de droit au 31 décembre 2022

	Droits directs servis seuls	Droits directs servis avec un droit dérivé	Droits dérivés servis seuls	Ensemble
Hommes	479 289	7 885	1 995	489 169
Femmes	183 811	50 763	363 852	598 426
Ensemble	663 100	58 648	365 847	1 087 595
	61,0%	5,4%	33,6%	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant à l'étranger.

7% des retraités du régime général résident à l'étranger, principalement au Maghreb ou dans le sud de l'Europe

Au 31 décembre 2022, environ 1,1 million de retraités du régime général résident à l'étranger, ce qui représente 7,2 % des retraités du régime général. Ces retraités sont présents dans le monde entier, mais sont plus nombreux dans les pays qui ont connu des vagues migratoires vers la France.

Les trois pays du Maghreb comptent 439 446 retraités, ce qui représente plus de 40 % des résidents à l'étranger. Les pays du sud de l'Europe, regroupent quant à eux près de 36 % des retraités résidant à l'étranger avec un effectif cumulé de 386 753 retraités. Ainsi, ces deux ensembles de pays accueillent les trois quarts des retraités résidant à l'étranger, tandis que le quart restant se répartit entre de nombreux pays (notamment certains pays européens tels que l'Allemagne et la Belgique, ainsi que des pays d'Amérique du Nord comme le Canada).

Répartition par sexe et type de droit des retraités résident dans les 10 principaux pays au 31 décembre 2022

	Répartition des retraités			Type de droit	
	Effectifs	Part d'hommes	Part de femmes	Droit propre servi seul ou non	Droit dérivé servi seul
Algérie	341 187	41%	59%	41%	59%
Portugal	163 850	49%	51%	84%	16%
Espagne	157 074	44%	56%	83%	17%
Italie	65 829	48%	52%	71%	29%
Maroc	60 864	38%	62%	42%	58%
Belgique	51 915	47%	53%	81%	19%
Allemagne	46 827	43%	57%	82%	18%
Tunisie	37 395	46%	54%	52%	48%
Suisse	20 993	48%	52%	97%	3%
Canada	15 980	53%	47%	93%	7%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résident à l'étranger.

Les types de droits perçus varient en fonction des régions géographiques. Dans l'Union européenne (hors France) et les autres pays européens, la très grande majorité des retraités du régime général perçoivent un droit direct (avec ou sans droit dérivé). Il en est de même pour les pays d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. En revanche, en Afrique, les droits dérivés servis seuls sont plus fréquents et souvent majoritaires.

Répartition par continent de résidence et type de droit des retraités résident à l'étranger au 31 décembre 2022

	Droits directs *			Droits dérivés servis seuls			Ensemble		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total
Union Européenne (Hors France)	236 357	181 687	418 044	1 734	90 963	92 697	238 091	272 650	510 741
AELE	10 421	10 560	20 981	13	608	621	10 434	11 168	21 602
Autres pays d'Europe (Hors UE et AELE)	12 899	9 697	22 596	53	3 837	3 890	12 952	13 534	26 486
Asie	18 870	8 088	26 958	27	5 691	5 718	18 897	13 779	32 676
Afrique	189 481	9 069	198 550	119	260 323	260 442	189 600	269 392	458 992
Amérique	16 341	13 401	29 742	45	2 186	2 231	16 386	15 587	31 973
Océanie	2 106	1 492	3 598	0	204	204	2 106	1 696	3 802
Ensemble des retraités résident à l'étranger	487 174	234 574	721 748	1 995	363 852	365 847	489 169	598 426	1 087 595

*droit direct servi seul ou avec un droit dérivé.

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résident à l'étranger.

Ces variations peuvent être influencées par divers facteurs, tels que l'importance et les types de parcours professionnels et migratoires selon les pays, les politiques de sécurité sociale (accords bilatéraux entre pays...) ou les contextes socio-démographiques.

Parmi les retraités résidant à l'étranger, 51 % vivent dans un pays d'Europe (47 % dans un pays de l'Union européenne). Parmi eux, 83 % perçoivent un droit direct du régime général (servi avec ou sans droit dérivé).

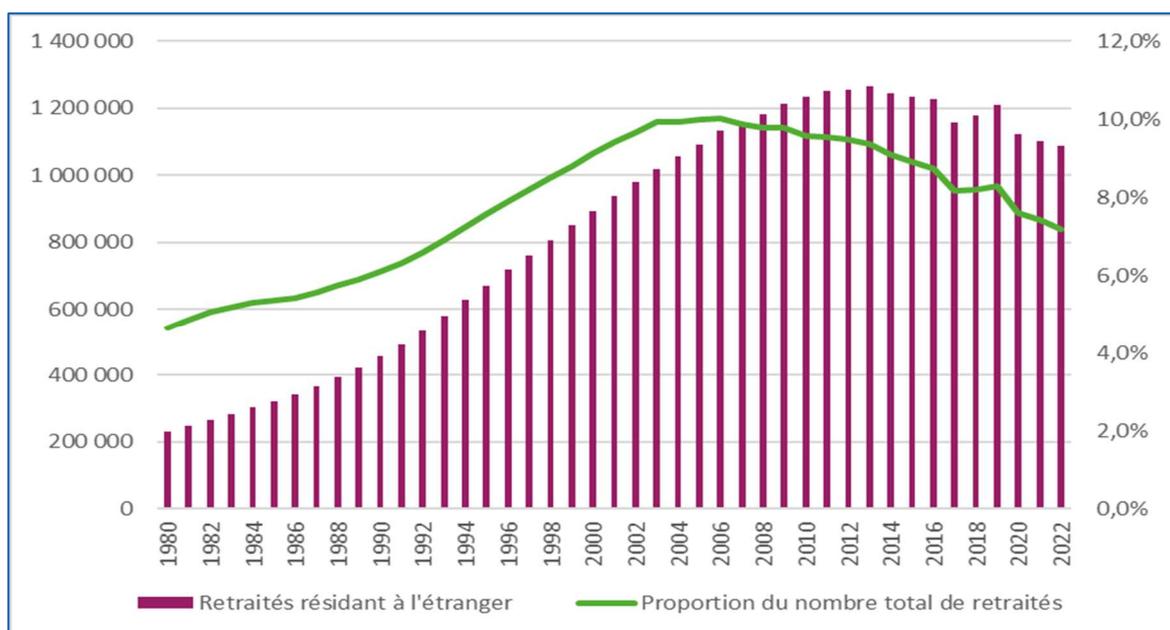
La part des retraités résidant en Afrique est également très importante (42 %). Pour 57 % d'entre eux, le régime général verse un droit dérivé sans droit direct.

Enfin, 3 % des retraités du régime général résident en Asie et 3 % en Amérique.

Le nombre de retraités résidant à l'étranger a été multiplié par 4,7 entre 1980 et 2022 mais la proportion de retraités résidant à l'étranger diminue depuis 2006

Le nombre de retraités résidant à l'étranger a connu une très forte évolution entre 1980 et 2022 passant de 232 000 à 1,1 million de pensionnés, soit un effectif multiplié par 4,7 fois en 42 ans. Cette croissance s'est maintenue sans interruption jusqu'en 2013, année où le nombre de retraités résidant à l'étranger a atteint un pic proche de 1,3 million, avant de commencer une légère décroissance jusqu'à aujourd'hui. Ces évolutions reflètent en grande partie l'histoire migratoire de la France. Avec la fin de l'immigration de travail en 1974, les flux migratoires ont considérablement diminué et ont changé de nature, l'installation en France devenant de plus en plus permanente. Par conséquent, la population des retraités résidant à l'étranger vieillit rapidement.

Évolution du nombre de retraités résidant à l'étranger au 31 décembre



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant à l'étranger.

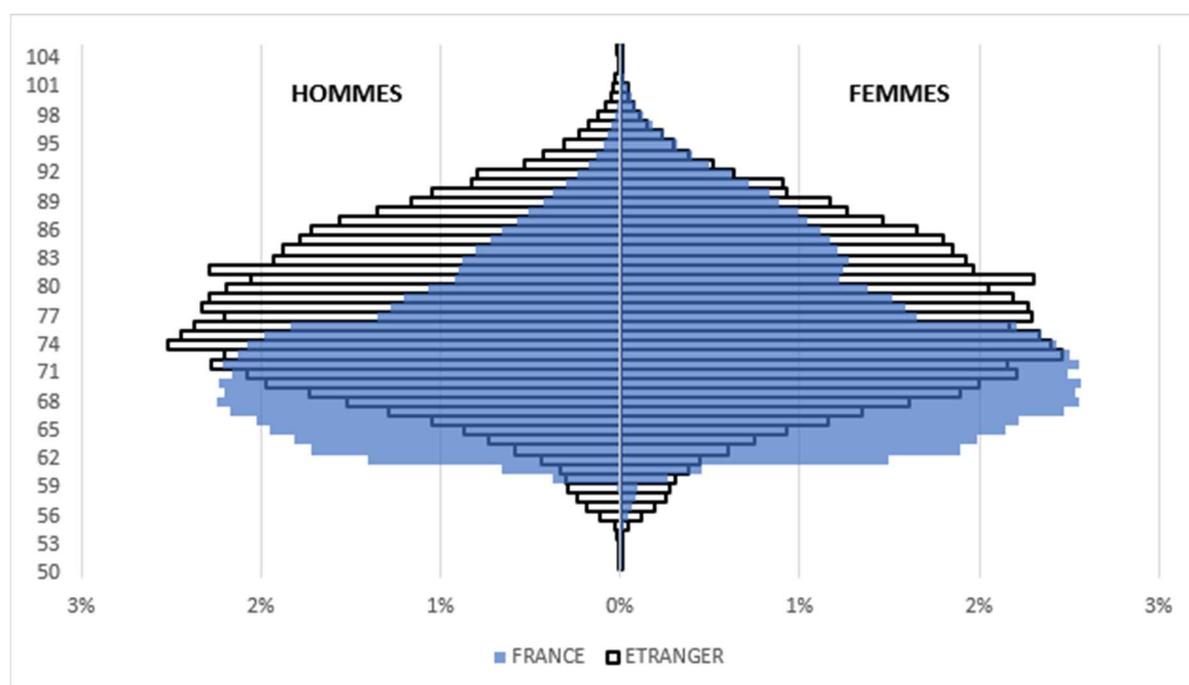
Rapporté à la population totale des retraités du régime général, la part des retraités résidents à l'étranger diminue. Entre 1980 et 2006, cette proportion est passée de 4,6 % à 10 %. Néanmoins après cette date, la part des retraités résidant à l'étranger au sein du régime général a commencé à diminuer, étant aujourd'hui à 7,2 %. En outre, si le nombre de retraités résidant à l'étranger a connu une forte croissance à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, cette tendance s'affaiblit aujourd'hui, en termes d'effectif comme de proportion.

1.8.3 L'âge des retraités en fonction de la résidence France-étranger

Les résidents de l'étranger composent une population plus âgée : 78,6 ans en moyenne contre 74,5 pour les retraités résidant en France

Parmi les 1,1 million de retraités résidant à l'étranger, 489 169 sont des hommes et 598 426 des femmes, ce qui représente respectivement 45 % et 55 % de l'ensemble. Cette répartition selon le sexe est assez similaire à celle que l'on observe pour l'ensemble des retraités du régime général (44 % d'hommes et 56 % de femmes).

Pyramide des âges au 31 décembre 2022 selon la résidence en France ou à l'étranger



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant en France (métropole et territoires des CGSS) ou à l'étranger.

La pyramide des âges des résidents à l'étranger diffère de celle des retraités du régime général résidant en France. En effet, les très jeunes retraitées (principalement les jeunes veuves) y sont en proportion plus nombreuses qu'en France. La part des retraités âgés de 62 à 75 ans est nettement plus faible qu'en France car les assurés les plus jeunes sont moins nombreux à partir résider à l'étranger.

1.8.4 Les pensions moyennes en fonction de la résidence France-étranger

Les retraités résidant à l'étranger perçoivent en moyenne une pension globale mensuelle de 300 €, inférieure de 64 % à celle des retraités résidant en France (métropole et territoires des CGSS)

Montant global mensuel moyen servi aux retraités résidant en France ou à l'étranger au 31 décembre 2022

		Droits directs servis seuls	Droits directs servis avec un droit dérivé	Droits dérivés servis seuls	Ensemble
Résidence à l'étranger	Hommes	313 €	700 €	201 €	319 €
	Femmes	291 €	602 €	237 €	285 €
	Ensemble	307 €	616 €	237 €	300 €
Résidence en France	Hommes	955 €	1 073 €	219 €	955 €
	Femmes	694 €	868 €	413 €	748 €
	Ensemble	827 €	977 €	396 €	839 €

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

Les retraités résidant à l'étranger perçoivent en moyenne une pension globale moins élevée, s'élevant à 300 € par mois, comparativement à la pension globale moyenne versée par le régime général pour les résidents en France qui est de 839 €. Cette disparité se reflète également dans la répartition selon le sexe, avec une moyenne mensuelle de 319 € pour les hommes et de 285 € pour les femmes contre 955 € et 748 € pour les résidents en France.

Parmi les retraités résidant à l'étranger, 61 % bénéficient d'un droit direct servi seul, recevant une pension globale moyenne de 307 €. Cette proportion est de 98 % pour les hommes, qui perçoivent un montant moyen supérieur de 313 € (contre 291 € pour les femmes).

Parmi les résidents à l'étranger, 5 % des perçoivent à la fois un droit direct et un droit dérivé, et le montant global moyen servi est plus élevé. Il est de 616 € par mois en moyenne, 700 € pour les hommes et 602 € pour les femmes.

Très peu d'hommes résidant à l'étranger sont uniquement bénéficiaires d'un droit dérivé, représentant seulement 0,4 % de la population masculine. En revanche, parmi les femmes résidant à l'étranger, 61 % d'entre elles sont exclusivement bénéficiaires d'un droit dérivé, recevant en moyenne une pension globale de 237 € (contre 201 € pour les hommes).

Statistiques et études complémentaires

- **Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2021**
M. Ménard – Cnav-DSPR - Étude n°2022-014
- **Tableaux et graphiques :**



S5_Résidence par
caisse et pays



1_8_Résidence des
retraités